

La consommation en mode veille, un gaspillage qui fait peur

Comme c'est la consommation d'énergie des appareils électroniques qui enregistre la croissance la plus rapide, il est bon d'adopter dès maintenant de bons réflexes en matière de choix et d'utilisation. Il suffit parfois de faire de petits gestes pour faire une grande différence.

Jusqu'à 10 % de votre facture d'électricité correspond à la consommation d'appareils électriques qui sont éteints... du moins en apparence. C'est la consommation d'énergie invisible, qui porte plusieurs noms : charges fantômes, consommation vampire, mode veille ou fuite d'électricité.

Dans cet univers hanté par le gaspillage occulte, « éteint » ne veut pas nécessairement dire « hors tension ». En effet, mêmes éteints, plusieurs électroménagers et appareils électroniques continuent de consommer de l'électricité pour alimenter diverses fonctions (ex. horloge, témoins lumineux et réception de signaux de réseaux ou de télécommande). Voici quelques faits :

Les charges fantômes représentent de 5 à 10 % de vos coûts d'électricité.

La plupart des électroménagers sont habituellement utilisés entre 3 et 30 minutes par jour ; le reste du temps, ils sont en mode veille.

Les appareils électroniques sont en mode veille environ 75 % du temps, c'est-à-dire quelque 6 500 heures par année.

Jusqu'à 40 % de la consommation annuelle de tous les appareils électroniques se produit lorsqu'ils sont éteints.

Parfois, certains appareils que l'on utilise très peu consomment plus d'électricité en une année quand ils sont éteints que lorsqu'ils sont en marche.

Une habitation contient en moyenne de 20 à 40 appareils générant des charges fantômes.

En raison de leur rendement supérieur qui est mesuré de façon rigoureuse et continue, les produits éco énergétiques certifiés ENERGY STAR® vous permettent de réaliser d'appréciables économies d'énergie.